

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Trésorier de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot déposera et présentera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 lors de la **séance ordinaire** du conseil municipal qui se tiendra le **mardi 12 mai 2020 à 19h30**.

Exceptionnellement, la séance du conseil municipal aura lieu en vidéoconférence et un enregistrement de celle-ci sera rendu disponible sur la page Facebook de la Ville dès que possible (le tout en conformité avec les arrêtés ministériels no. 2020-004 du 15 mars 2020 et no. 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 1^{er} MAI 2020.

A handwritten signature in black ink, reading 'Catherine Fortier-Pesant', with a large, stylized flourish at the end.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière